

**LE TRAFIC DU BOIS D'ŒUVRE : UN CRIME ORGANISÉ EN
MOYENNE CASAMANCE SEPTENTRIONALE,
CAS DU TERROIR DE KABADA**

**Boubacar BARRY^{1*}, Papa SAKHO²
et Alvares Gualdino Fofoué BENGA¹**

¹ *Université Assane SECK de Ziguinchor, UFR des Sciences et Technologies,
Département de Géographie, Laboratoire de Géomatique et
d'Environnement, BP 523, Ziguinchor, Sénégal*

² *Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Département de Géographie, Laboratoire Géographie humain*

* Correspondance, e-mail : b.barry1062@zig.univ.sn

RÉSUMÉ

Le trafic du bois d'œuvre en Moyenne Casamance septentrionale est l'un des facteurs de dégradation de la ressource forestière. L'objectif de cette étude est de monter l'organisation du trafic du bois d'œuvre, qui sont les acteurs et quelles sont les raisons de cette exploitation illicite. La méthodologie de cette recherche est basée sur des enquêtes et des entretiens dans quelques villages du terroir de *Kabada* et des observations dans les forêts riveraines de ces villages afin d'observer le fait accompli sur les forêts. Le traitement des informations collectées ont révélé que le trafic du bois est organisé par un système regroupant plusieurs acteurs dont des hauts placés (Multinationale, Lobby, Elus, Chef de village, etc). Certains élus locaux sont dans l'incapacité de préserver la ressource forestière qui est une compétence transférée. Les populations locales sont complices du trafic du bois. Elles coupent le bois dont le vène (*Pterocarpus erinaceus*) principalement et l'acheminement vers la République Gambie voisine par différents moyens de transport. Les raisons avancées sont différentes. Cependant, les responsabilités sont partagées entre les gouvernants et les gouvernés. Par ailleurs, des décisions doivent être prises pour réduire la déforestation sur la principale réserve forestière du Sénégal.

Mots-clés : *acteurs, bois d'œuvre, trafic, Moyenne Casamance.*

ABSTRACT

Wood traffic : an organized crime on Middle Northern Casamance, case of the terroir of Kabada

Wood traffic in Northern Casamance is one of the factors contributing to the degradation of the forest resource. The objective of this study is to set up the organization of lumber traffic, who are the actors and what are the reasons for this illegal exploitation. The methodology of this research is based on surveys and interviews in some local villages of the terroir of *Kabada* and observations in the riparian forests of these villages in order to observe the fact on the forests. The treatment of the information collected revealed that the wood traffic is organized by a system comprising several actors including senior officials (Multinational, Lobby, Elected, Village chief, etc.). Some local elected are unable to preserve the forest resource that is a transferred skill. Local people are complicit in the timber trade. They cut wood mainly from the vene (*Pterocarpus erinaceus*) and transport it to the neighboring Gambia Republic by various means of transport. The reasons given are different. However, responsibilities are shared between Governing and governed. In addition, decisions must be taken to reduce deforestation on Senegal's main forest reserve.

Keywords : *actors, lumber, traffic, Middle Casamance.*

I - INTRODUCTION

Les massifs forestiers renferment la moitié de la biodiversité terrestre. Ils jouent le rôle de régulateur écologique. Elles ont un rôle important dans le quotidien des populations rurales et urbaines. En effet, elles fournissent de l'alimentation humaine (fruits, gibier, feuilles, racines) pour les populations rurales et elles représentent 84 % de l'énergie domestique au Sénégal (PERACOD). La région naturelle de la Casamance est la principale réserve forestière du Sénégal. La Casamance est frontalière à la République de Gambie, sur l'ensemble de ces trois régions. La région de Sédhiou est l'une des régions de la Casamance naturelle qui est constituée de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou où le phénomène de déforestation est devenu très important. Cette région correspond à la moyenne Casamance [1]. La moyenne Casamance septentrionale est l'une des parties de la Casamance où le trafic du bois d'œuvre est intense. Elle est caractérisée par un faible taux d'urbanisation, une absence d'infrastructure industrielle et une pauvreté extrême qui font que les populations tirent moyen de subsistance sur les massifs forestiers. Depuis quelques années la ressource forestière de la Casamance subit une pression constante et soutenue. « Sur 4 milliards d'hectares (Ha) de forêts dans le monde, 13 millions d'Ha disparaissent chaque année, etc. alors que des

millions de personnes tirent leurs moyens d'existences des forêts ». Depuis quelques années la dégradation des surfaces forestières s'est réduit. En effet, selon la FAO, malgré le ralentissement noté, la dégradation des forêts est encore alarmante. Le taux de déforestation était de 16 millions d'Ha par an dans les années 90 et de 13 millions d'Ha dans les années 2000 [2]. Il en est de même par an entre 2000 et 2010 [3]. Selon cette même source, entre 2010 et 2015, la perte de superficie forestière est estimée à 3,3 millions d'Ha par an. Cette déforestation est surtout enregistrée dans les forêts tropicales. Selon le CIRAD [4] les forêts tropicales couvraient 1700 millions d'Ha en 1995. Les principaux bassins forestiers tropicaux sont : l'Amazonie, l'Asie du Sud-Est et le bassin du Congo. La déforestation dans ces zones est estimée à 60 %. Les causes diffèrent d'un continent à un autre [5]. Dans l'Amazonie, les principales causes sont la culture du soja et l'élevage. En Asie du Sud-Est la cause est la culture de palmier à huile. Dans le bassin du Congo, l'agriculture itinérante sur brûlis était la cause avant que l'exportation du bois ne s'intensifie. Au Sénégal, la ressource forestière couvrait 71 % du territoire en 1978 alors qu'aujourd'hui elle ne couvre que 25 % du territoire [6]. En 1980, l'ONU estimait la diminution des superficies forestières sénégalaise à 80000 Ha. Malgré l'augmentation de la population et des besoins, cette dégradation est estimée à 40000 Ha par an en 2010 [7]. Le CSE [8] estime la diminution de la formation forestière Sénégalaise entre 45000 et 80000 Ha par an. Au fil des années, la dégradation du couvert végétal Sénégalais s'est dégradé progressivement à causes des facteurs naturels et anthropiques.

Cette dégradation a entraîné par la même occasion la disparition de certaines espèces animales et végétales dans certaines zones. Il s'agit des espèces qui sont autrefois rencontrées dans la presqu'île de cap vert ne sont localisées que dans la partie sud pays [9]. Cette ressource forestière est de plus en plus menacée à cause des facteurs à la fois naturelles et anthropiques. Les facteurs anthropiques sont les défrichements agricoles, les feux de brousses et le trafic de bois d'œuvre. Le trafic de bois d'œuvre en Casamance vers la Gambie est devenu de plus en plus important. Selon le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité [9], la majorité de l'importation du bois de la Chine provenait des pays de l'Asie du Sud-Est. Avec l'épuisement de cette ressource, les trafiquants se sont orientés depuis 2010 vers l'Afrique de l'Ouest dont les principaux fournisseurs sont le Nigéria, le Ghana, la Cote d'Ivoire et le Benin mais aussi en Afrique central. En effet, selon l'Institut International pour l'Environnement et le Développement [10] en 2015 plus de 75 % des exportations de bois africains sont destinées à la chine. Le nombre d'entreprise travaillant dans le domaine du bois est passé entre 1994 et 2010 de 16 à 323. Ces entreprises ne s'intéressent guère de la légalité ou de la durabilité de la ressource. En outre, la politique forestière de la République de Gambie interdit toute exploitation de la ressource forestière. Cependant, entre 2011 et 2013, la Gambie a exporté un volume important de bois exotique

(Par des conteneurs du bois de Tek et du Vène) provenant de la Casamance. Le réseau de trafic de bois serait contrôlé par les Chinois et impliquerait des autorités gambiennes et des autorités locales Sénégalaises. L'objectif de ce travail d'étude et de recherche est de montrer comment est organisé ce trafic de bois d'œuvre du terroir de Kabada vers la Gambie. Il s'agit aussi d'appréhender les rôles et les responsabilités des différents acteurs et les causes de ce trafic. Ainsi pour arriver aux résultats attendus une méthodologie de recherche structurée a été.

II - LOCALISATION

Le terroir de *Kabada* est un espace géographique du Sénégal qui est frontalier à la République de la Gambie. Il est situé dans la région naturelle de la Casamance. Il est localisé plus précisément en moyenne Casamance septentrionale, dans les latitudes 13°8'53 et 13°22'26 Nord et dans les longitudes 15°14' 35 et 15°48' 30. Le *Kabada* est la partie Nord de la moyenne Casamance qui est constitué essentiellement que de Peuls Torodo. La population est musulmane. La présence de quelques villages maraboutique singularise le terroir.

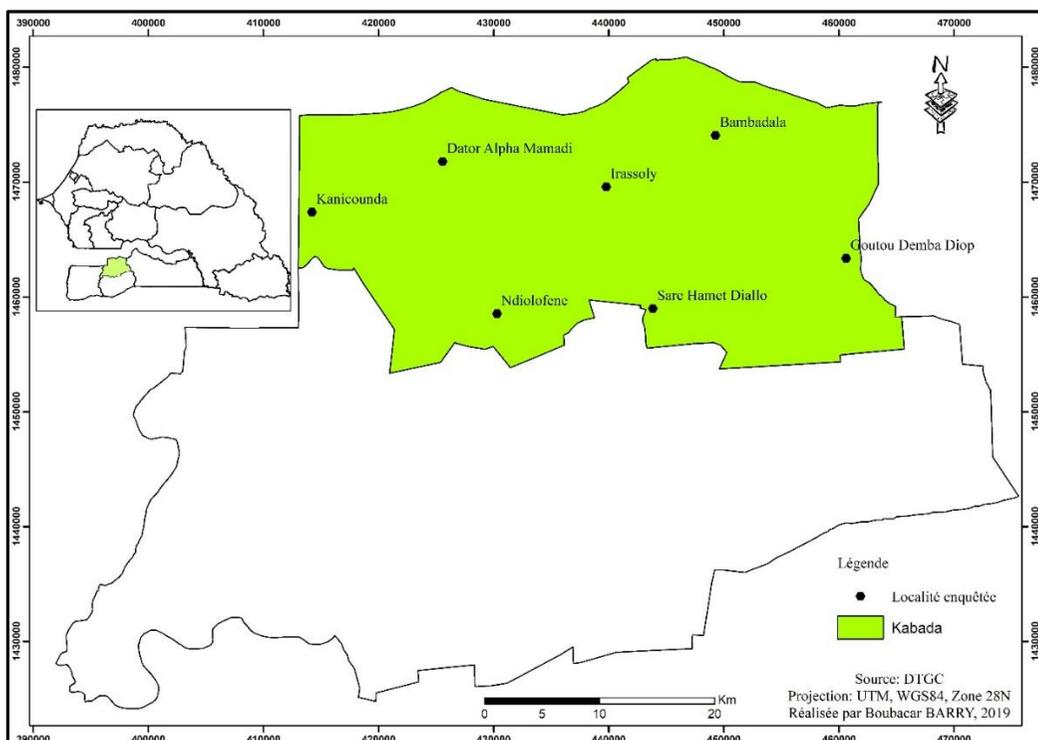


Figure 1 : Localisation du terroir de Kabada

III - MÉTHODOLOGIE

Pour aboutir aux résultats escomptés des entretiens et des enquêtes ont été administrées à différentes catégories de la société. Des observations ont été effectuées dans les forêts. Les entretiens ont été effectués auprès des personnes ressources de la zone. Ces entretiens ont pour but d'obtenir des informations qualitatives sur le rôle et les responsabilités des différents acteurs locaux notamment les populations, les élus locaux, des membres de l'Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement et les agents des eaux et forêts sur la gestion des ressources forestières. Ces entretiens nous ont permis d'obtenir des résultats importants. Des enquêtes ont été menées dans le terroir du *Kabada* sur sept (7) villages. L'échantillon choisi porte sur 30 % des chefs de ménages de chaque village, ce qui nous a donné le **Tableau** ci-dessous.

Tableau 1 : L'échantillon des villages enquêtés

N°	Commune	Village	Ménage	Echantillon 30 %	Echantillon
1	Tankon	Bambadala	129	39	60
2		Goutou Demba Diop	24	7	
3		Saré Ahmet Diallo	45	14	
4	Boghal	Irrasolly	72	22	38
5		Ndioloféne	54	16	
6	Ndiamalathiel	Dator Alpha Mamadi	71	21	37
7		Kanicounda	54	16	

IV - RÉSULTATS

IV-1. L'organisation du trafic

Le trafic du bois est l'un des facteurs de la dégradation des formations forestières en Casamance. Depuis une dizaine, il prend de plus en plus de l'importance. Des enquêtes et des entretiens ont révélé que le trafic du bois d'œuvre dans le *Kabada* est organisé par un système qui implique à l'échelle locale certains chefs de villages, les populations locales, des élus locaux et mêmes des Maires. A cet effet, au plus haut de l'échelle se trouve les multinationales chinoises qui sont implantées en Gambie. Ces multinationales financent des lobbyings et des intermédiaires afin de faire le trafic de bois d'œuvre. Les lobbyings ont pour rôle de faciliter les relations entre les multinationales et les autorités. Les intermédiaires sont les acheteurs auprès des trafiquants. Ils font aussi office de corrupteurs des élus locaux et des chefs de villages. Au début de l'activité, dans les années 2010, certains agents forestiers étaient impliqués selon nos sources. C'est ainsi que le trafic est organisé comme illustre la **Figure 2**.

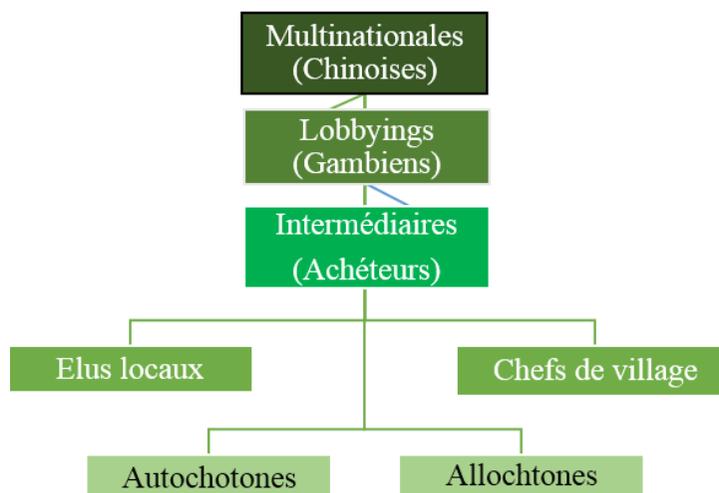


Figure 2 : Organigramme du trafic du bois d'œuvre

IV-2. Faiblesse de la recette fiscale des collectivités ou une manœuvre politique

Afin d'impliquer la population dans la gestion de certains domaines, l'Etat du Sénégal a opté pour la décentralisation par loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales. La gestion des ressources naturelles est une compétence transférée aux collectivités locales. Cependant, elle pose d'énorme problème aux communes. A cet effet, certains élus locaux ne maîtrisent pas bien les compétences transférées car ils ne sont pas formés dans la gestion des affaires de la cité. Ainsi, il est très difficile pour un politicien de gérer une forêt. Les collectivités locales du *Kabada* ne disposent pas de ressources financières d'origines fiscales pour bien gérer les communes. En effet, dans cette zone non seulement les populations n'ont pas la culture ou mentalité de payer les impôts mais les collectivités ne disposent pas de recette fiscale. L'unique marché qui peut fournir une recette fiscale est le petit marché hebdomadaire de Saré Alkaly qui se trouve dans la commune de Tankon. Les autres ne disposent pas de marché. L'absence de ressource financière est la source de motivation pour exploiter illicitement la ressource forestière. Certaines autorités locales manquent de connaissance, d'expérience et de volonté en matière de gestion de la ressource forestière mais aussi de la connaissance de l'importance du développement local ou le développement durable. En effet, les politiciens n'ont besoin que de la masse populaire pour pouvoir gagner des élections. Lors d'un entretien, un Elu déclare ceci : « *Les populations n'aiment pas que l'on se dresse contre eux pour leurs dire la vérité, or nous les politiciens avons besoin de leur vote* ». Ainsi, pour avoir leurs votes, il faut être en connivence avec certains acteurs

locaux. Certains élus locaux ne se prononce pas sur le trafic du bois d'œuvre afin d'avoir la sympathie des populations. De plus, certains acceptaient de monnayer leur silence contre une somme minimale de 50.000 francs CFA afin de laisser des personnes couper le bois dans les forêts sise dans leurs territoires. La gestion des ressources naturelles est une compétence transférée aux collectivités locales. Certains élus locaux sont responsables de la pérennisation de ce trafic. En outre, ils font partis de cette population locale dont certains sont des trafiquants.

IV-3. Les espèces coupées

L'exploitation forestière n'est autorisée que dans les forêts aménagées depuis l'application du code forestier de 1998 du Sénégal. Toute exploitation est faite sur la base d'un plan d'aménagement et de gestion validé par les autorités compétente. Le trafic du bois est une activité très lucrative pour la population locale depuis que les multinationales chinoises se sont implantées en Gambie et achètent le bois d'œuvre. Cette activité est organisée en chaîne. Les tronçonneuses et les scies sont fournis par les intermédiaires gambiens. Ces derniers rachètent le bois une fois arrivé en territoire Gambien avant de le revendre aux chinois. L'espèce la plus convoité est *Pterocarpus eurinaceus* (le bois de Vène) mais la rareté de cette espèce a orienté ensuite les trafiquants vers d'autres espèces comme *Cordyla pinnata* (Dimb) ou *Bombax costatum* (Kapokier) ou encore *Khaya senegalensis*, (Caïlcédrat), etc. Aujourd'hui, en quittant le Sénégal pour la Gambie la densité de la forêt diminue de plus en plus que l'on se rapproche de la Gambie. C'est différentes espèces devenues très rare dans cette zone.



Photo 1 : *Les espèces coupées*

IV-4. Qui sont les trafiquants ?

En moyenne Casamance, le trafic du bois d'œuvre est plus intense dans les Communes du terroir de *Kabada*, c'est-à-dire dans les communes de Tankon, Ndiamalathiel et Boghal. A cet effet la majeure partie des mises en cause, c'est-

à-dire les interpellés ou les délinquants sont surtout arrêté dans ces zones. Le trafic est effectué à la fois par les populations locales et les gambiens. Le trafic du bois est effectué par les populations riveraines des forêts ou des villages situés un peu plus loin ou encore des colons venus du Saloum (Nord du Sénégal) à la recherche de terre arable. Ces cultivateurs installés dans ces zones ces dernières années font le trafic du bois. Par ailleurs, il faut souligner que ceux qui ne coupent dans les forêts qui leurs sont riveraines, le font ailleurs. Certains ne coupent pas le bois d'œuvre pour le vendre mais ils hébergent les coupeurs. Ce qui fait d'eux des complices de ces trafiquants. Certains chefs de villages sont complices. En effet, ces chefs de villages accueillent les coupeurs en échange d'une somme d'argent ou de la marchandise comme des sacs de riz, de l'huile, etc. C'est ainsi que coupeurs accèdent à la forêt sise dans la zone. Des villages comme Saré Yaya, Badio counda, Kanicounda, Saré Birame, Diop counda Goutou Demba Diop, Saré Ameth Diallo, Saré Amath Samba, Ndiolofène et Thiewel sont très actif dans le trafic du bois.

IV-5. Les moyens de transport et la vente

Etant donné l'aspect illégal, les pistes sont les voies utilisées pour transporter le bois. Autrefois, le bois d'œuvre était transporté par des camions gambiens via les pistes rurales. C'est des camions qui venaient prendre le bois jusqu'à l'intérieur du terroir de *Kabada*. Mais aujourd'hui, c'est par des charrettes de chevaux ou des charrettes d'ânes que les populations transportent le bois jusqu'à la frontière puis les camions le transportent à l'intérieur de la Gambie. Chaque charrette transporte au minimum deux troncs d'arbre. Les **Photos** ci-dessous ont été prise à Ghoutou Demba Diop.



Photo 2 : *Des charrettes transportant des troncs de vène*

Le prix de vente est en rapport avec la taille, la masse et la qualité mais aussi en fonction du marché. Cependant, une bonne partie de nos interlocuteurs refuse de se prononcer sur les prix. Toutefois, il faut signaler que pour ceux

qui ont accepté de se prononcer, nous ont dit que le prix du tronc de vène de 2 (deux) mètre varient entre 50.000 et 200.000 francs CFA parfois plus.



Photo 3 : *Des troncs de vène*

IV-6. La pauvreté face à la rentabilité du trafic

La variabilité climatique et ses conséquences ont impacté fortement sur la rentabilité de l'agriculture. L'absence de source de revenu alternative pousse les populations à faire le trafic. Selon Sané, deux raisons fondamentales poussent la population à se tourner vers la forêt : il s'agit de la volonté de survivre et le désir de lutter contre la pauvreté [11]. En effet, la rentabilité de l'activité est la principale source de motivation de tous les trafiquants. Des interlocuteurs nous ont dit ceci : *un agriculteur travaille toute une saison et ne parvient pas à satisfaire ces besoins à longue durée (jusqu'à la prochaine saison) alors qu'un trafiquant de bois se fait en une semaine 500.000 francs CFA. Dans ces circonstances comment pourrait-on ne pas s'intéresser à cette activité avec la disponibilité de la ressource.* Pour certains, ceux-ci ne devrait pas être une raison. Car il existe toujours des pauvres qui vivent dans leurs dignités et qui ne s'adonnent pas à l'exploitation illicite. Par ailleurs même dans les villages qui s'adonnent à l'exploitation l'impact matériel et social n'est pas perceptible. En outre, certains villages sont à un kilomètre de la Gambie alors que d'autres sont à cheval entre le Sénégal et la Gambie. Les villages les plus proches de la frontière ont été les premiers exposés. La rareté de la ressource à pousser les trafiquants à entrer de plus en plus dans le terroir. Par ailleurs, il faut signaler que presque tous les villages frontaliers se ravitaillent en nourriture et se soignent en Gambie.

IV-7. Affaire de kanicounda, des questions sans réponses

En 2010, les services des eaux et forêt ont saisi à Kanicounda, un village situé à moins d'un kilomètre de la Gambie plus de 120 troncs d'arbres. Cette

opération de saisi a réussi grâce à la dénonciation des populations locales. Cependant, bizarrement la moitié des troncs d'arbre disparaît sans explications. Selon certains de nos sources, ces troncs auraient été envoyés vers la Gambie. Ainsi, des questions sont posées à savoir : Qui a pris les troncs? Pourquoi il les a pris? Comment a-t-il fait sans se faire arrêter ? Jusqu'à nos jours ces questions peinent à avoir des réponses exactes.

V - DISCUSSION

Plusieurs facteurs concours à la dégradation des ressources forestières dont le changement climatique. Elle s'est manifestée au Sénégal par la migration des isohyètes du Nord vers le Sud, le rétrécissement de la saison pluviométrique et une hausse des températures entraînant ainsi une modification des écosystèmes et une perte de la biodiversité. Cette vulnérabilité climatique a impacté sur les rendements agricoles. La nécessité de trouver une alternative face à la pauvreté pourrait certainement estomper le trafic du bois. Le trafic du bois vers la Gambie ne concerne pas que le terroir du *Kabada*. En effet, ce trafic du bois est effectué sur l'ensemble de la partie Nord de la Casamance. Tous les trois départements des trois régions administratives de la Casamance sont frontaliers à la République de Gambie. L'enclavement combiné et pauvreté sont les causes du trafic du bois dans la partie Nord de la haute Casamance. Le trafic du bois n'est pas seulement fait à cause de la pauvreté comme c'est cas dans le *Kabada*. Ce trafic serait effectué aussi par le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) à l'Ouest du *Kabada*.

Selon le GRIP, l'ONG Forest Trends a démontré que le trafic illégal du bois aurait financé le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance à hauteur de 19,5 millions de dollars entre 2010 et 2014 [10]. Abondant dans le même sens lors d'un atelier scientifique, Marut [12] a mis en exergue la géopolitique du conflit casamançais et ses conséquences sur l'environnement. Selon ce dernier, la relation conflit-environnement accélérerait la déforestation dans la partie Nord de la Casamance. En outre, au Libéria la guerre a favorisé le pillage des essences type tropicales. Le bois a permis à Charles Taylor de financer sa rébellion pour son armement. Malgré, son accession au pouvoir, il a continué à avoir main mise sur la ressource forestière [13]. Cependant, le terroir du *Kabada* est une zone paisible. Cette zone n'est ni occupé par une rébellion ni par des coupeurs de route. Les seuls agresseurs sont les trafiquants lorsque les populations tentent de lutter contre eux. Pourtant, le trafic du bois est intense. Le Sénégal a une longue expérience dans la gestion des ressources forestière. En 1935 déjà, il existait le code forestier de l'Afrique Occidentale Française (AOF) [14]. Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a eu

cinq (05) codes forestiers (1965, 1974, 1993, 1998 et 2018). Les trois premiers codes ont été répressifs et exclusifs ce qui aurait fait que les populations ne collaboraient pas dans la gestion de ce patrimoine. De ce fait, les populations sont considérées comme ennemis des services forestiers [15]. C'est dans l'optique d'intégrer les populations que le code forestier de 1996 vu le jour. Cependant, avec la responsabilisation des populations, nous assistons à une dégradation sans précédent des ressources forestières. Le nouveau code forestier est né suite à plusieurs facteurs dont : l'essai de conformité avec l'acte III de la décentralisation (loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013) ; les spéculations foncières, mais surtout à causes des différentes agressions enregistrées dernièrement dans les forêts de la Casamance. Ces agressions sont les exploitations illicites et officieusement la tuerie de Boffa-Bayotte qui se trouve dans les périphéries de Ziguinchor qui est intervenue le 6 janvier 2018. Suite à ce massacre où quatorze (14) personnes ont perdu la vie, l'Etat a interdit toute forme d'exploitation forestière jusqu'à nouvel ordre. Cette exploitation était pourtant interne. Cependant, l'Etat du Sénégal a-t-il pris des mesures idoines pour que le trafic du bois s'arrête définitivement ? En outre, la République de Gambie est accusée par certains citoyens Sénégalais.

Cependant, le Sénégal et la Gambie sont deux Etats souverains. La politique forestière de la Gambie interdit toute coupe de la ressource forestière, pourtant elle exporte un volume important de bois issu de la Région naturelle de la Casamance chaque année. La vraie question c'est : est-ce que le Sénégal s'investit réellement afin que ce trafic du bois s'arrête ? Pourtant, le Ghana était à l'image de beaucoup de Pays producteurs de bois d'œuvre. Il était soumis à l'exploitation illicite. C'est à partir de 2003 que l'Union Européenne a entamé des négociations avec plusieurs pays Africains et Asiatiques producteurs de bois. Le 3 septembre 2008 le Ghana et l'UE ont signé l'accord de partenariat contre le bois illégal. La finalité de cet accord est de lutter contre l'importation du bois illégal en Europe [16]. Le Sénégal ne peut-il pas signer des accords avec la Gambie ou la Chine afin de contrôler l'exploitation du bois d'œuvre. Face à la dégradation de la ressource forestière liée à la production de charbon de bois, l'Etat du Sénégal et des partenaires ont aménagé plusieurs massifs forestiers. L'objectif de ces aménagements est de préserver les forêts face à la production irrationnelle des ressources. Dans ces forêts, l'exploitation est faite sur la base de la capacité de régénération. Ainsi, l'aménagement ou la mise en défends serait une solution pour réduire ou arrêter le trafic du bois.

VI - CONCLUSION

Le trafic du bois d'œuvre vers la Gambie est un des facteurs de la dégradation des formations forestière dans le *Kababa*. Ce trafic est organisé par de puissantes multinationales installées en Gambie avec la complicité des populations locales. Face à l'incapacité de résister à l'argent facile, les populations locales se sont adonnées à la coupe de bois d'œuvre de manière abusive. Non seulement la coupe est illégale mais elle est faite sur des espèces qui sont partiellement protégées par le code forestier du Sénégalais. Le bois est transporté par des charrettes de chevaux et d'ânes jusqu'en territoire Gambien où la vente est effectuée dans des marchés à ciel ouvert. Les responsabilités de ce trafic sont partagées entre les populations, les Etats du Sénégal et de la Gambie sur ce problème environnemental. Aujourd'hui, il est primordial de réfléchir sur des mesures adéquats afin d'arrêter ce fléau

RÉFÉRENCES

- [1] - A. SECK, La moyenne Casamance : Etude de Géographie Physique, *Revue de Géographie Alpine*, Vol. 43, N° 4 (1955) 707 - 755
- [2] - A. JOUVE, Déforestation et désertification mécanisme en Afrique subsaharienne, Origine, mécanismes et stratégies de lutte, (2013) 12 p.
- [3] - G. MILLE et D. LOUPPE, Mémento du forestier tropical, Edition Quae, (2015) 1203 p.
- [4] - CIRAD, Les forêts tropicales dans la vie des hommes, Au Salon International de l'Agriculture, Paris, Porte de Versailles, (Février 2001) 15 p.
- [5] - CIRAD, Février L'avenir des forêts tropicales un enjeu mondial, (2011) 16 p.
- [6] - T. MBAYE, Pressions anthropiques et écologie forestière en Haute Casamance (Sénégal) : Dynamiques des ressources ligneuses après coupe dans la forêt communautaire aménagée de Saré Gardi (Kolda), UCAD, Thèse de Doctorat de 3 Cycle, (2009) 235 p.
- [7] - PERACOD, La démultiplication de l'aménagement forestier au niveau régional, (2010) 4 p.
- [8] - Centre de Suivi Ecologique (CSE), Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, (2010) 266 p.
- [9] - P. C. CHAMARD et F. M. COUREL, La forêt sahéenne menacée. Cahiers Sécheresse N°1, Vol. 10, (1999) 11 - 18
- [10] - Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP), La criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest : pratiques et enjeux, (14 décembre 2016) 12 p.
https://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2016/NA_2016-12-14_FR_N-KROTOV.pdf
- [11] - Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), Le Dragon et la Girafe : la Chine et les forêts africaines, (Juin 2015) 4 p.
<http://pubs.iied.org/17302FIIED> (Consulté le 14/03/2017)

- [12] - T. SANE, La variabilité climatique et ses conséquences sur l'environnement et les activités humaines en Haute-Casamance, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle de Géographie, UCAD, (2003) 372 p.
- [13] - J. C. MARUT, Compte rendu de l'Atelier scientifique « Eaux et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance » et de la Table Ronde « Un réseau scientifique au service du développement en Casamance », (2015) 28 p.
- [14] - P. TOZZI, Enjeux politiques et Régulation du commerce du bois tropical : Le cas du Liberia, Editions Karthala| « Politique africaine », 2005/1 N° 97, (2011) 160 - 171
- [15] - D. ANDRE, Cadre d'analyse de la gouvernance foncière au Sénégal, Etude commanditée par l'Initiative Prospective Agricole et Rural, (2014) 41 p.
- [16] - L. BOUTINOT, De la complexité de la décentralisation, Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal, Bulletin de l'APAD 22 2001, *revues.org*, (2001) 19 p.
- [17] - A. GNANGUI, Lutte contre l'exploitation sauvage des forêts et commerce illégal de bois: accord de partenariat volontaire GHANA /UNION EUROPÉENNE Lavoisier| « Revue juridique de l'environnement » 2011/2, Vol. 36, (2011) 249 - 266